



Compte rendu du comité de pilotage (COFIL) 2024

Le comité de pilotage (COFIL) a été organisé le mercredi 9 avril 2025 de 10h à 13h à la mairie de La Grave. L'objectif du COFIL est de faire un bilan des actions réalisées en 2024 et de proposer les perspectives d'actions et les projets pour l'année à venir. Nous tenons à remercier chaleureusement les 12 participants qui ont fait vivre cette réunion.

Étaient présents (par ordre alphabétique)

- ALLEMAND Gérard, avis environnementaux, DDT 05
- GELATO Patrick, Fédération des chasseurs des Hautes-Alpes
- GIRARD Nathalie, chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
- GROSSET-JANIN Marine, animatrice du site Natura 2000 « Plateau d'Emparis-Goléon », mairie de La Grave
- HOMAND Françoise, association Arnica montana
- LANG Claire, Département des Hautes-Alpes
- LEPAGE L., FFRandonnée Hautes-Alpes
- PIC Jean-Pierre, maire de La Grave et président du COFIL
- RIBERT Myriam, animatrice Natura 2000 des sites de l'Oisans, région AURA
- ROSSI Agnès, conseillère régionale SUD-PACA
- SIONNET Philippe, 1^{er} adjoint au maire de La Grave
- TETU Morgane, chargée de mission Natura 2000 à la Région Sud-PACA

Excusés :

- ABDULHAK Sylvain, Conservatoire Botanique National Alpin
- FAVIER Camille, CERPAM
- FINE Vanessa, chargée de mission développement durable, communauté de communes du Briançonnais
- GUICHARD Antoine, brigade environnement, gendarmerie des Hautes-Alpes
- GUILHEM Philippe, Office français de la biodiversité
- LEFEBVRE Élodie, directrice de l'Office du tourisme des Hautes-Vallées
- QUELLIER Hélène, Parc national des Écrins
- REY Patrick, Office national des Forêts

Ordre du jour

L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation et tour de table
2. Rappels sur le réseau Natura 2000 et présentation du site Emparis-Goléon
3. Bilan des actions réalisées en 2024
4. Perspectives pour l'animation du site pour l'année 2025 (et suite)
5. Bilan financier
6. Discussion : questions diverses, remarques et échanges



Site Natura 2000 FR9301497 « Plateau d'Emparis – Goléon »

Déroulement de la réunion

Après une introduction du président de COPIL, suivi des mots de madame Rossi, tour de table présentant tous les participants. L'ordre du jour est ensuite déroulé par M. Grosset-Janin, animatrice Natura 2000. Les questions et remarques sont posées au fil de la séance.

Le diaporama ayant servi de support à l'animation de cette réunion est joint à ce compte-rendu.

Echanges et discussions

Mesures agro-environnementales et climatiques

Nathalie Girard et Marine Grosset rappellent qu'il s'agit essentiellement de maintien de pratiques concernant la fauche. En effet, la lutte contre l'abandon des surfaces fauchées reste un enjeu fort à l'échelle nationale. Plusieurs participants s'accordent sur la richesse floristique de ces prairies. L'AFP de La Grave (qui ne couvre que les alpages) a pour futur projet une extension visant notamment une gestion favorable au maintien des surfaces fauchées, voire la conversion de surfaces pâturées en surface fauchées.

Claire demande si les prairies du territoire sont concernées par une problématique Bunias d'Orient (espèce exotique envahissante). Pour le moment, cette espèce n'a pas été observée sur le site mais toute notre vigilance est requise car sa présence est avérée en Oisans.

Jean-Pierre Pic, Philippe Sionnet, Patrick Gelato et Françoise Homand s'inquiètent de la disparition des anciennes terrasses dans le paysage à l'échelle du canton. Nathalie Girard indique que plusieurs projets de MAEC (au cours de différentes programmations) avaient été envisagés pour le maintien de ces terrasses, mais ces dernières n'ont jamais abouti. Le PNE s'était aussi penché sur la question il y a quelques années. Les élus locaux souhaitent de conserver une petite parcelle sous le cimetière du hameau des terrasses (hors site Natura 2000) pour en faire un « musée à ciel ouvert » et l'entretenir comme cela se faisait autrefois. Plusieurs possibilités pourraient être étudiés via des projets existants hors Natura 2000 (Living Lab par exemple).

Concernant les formations, la formation « prairies » à destination des exploitations individuelles semble avoir été mieux appréciée que celle portant sur la gestion des alpages. Marine Grosset rappelle que la formation « alpages » s'adresse uniquement aux présidents de groupements pastoraux ou responsables d'associations pastorales (pour des raisons administratives), et donc pas forcément aux éleveurs ou aux bergers qui conduisent les bêtes sur l'alpage. Nathalie Girard confirme qu'un projet de formation directement auprès des bergers est en cours.

Fréquentation touristique et sensibilisation estivale

Agnès Rossi nous interroge sur les moyens, autres que la signalétique et la présence humaine, mis en place pour faire respecter la réglementation et mieux encadrer la fréquentation sur le plateau d'Emparis. Marine Grosset cite les mesures en place : la mention de la réglementation sur les sites et applications dédiés à la randonnée, éviter au maximum la promotion du Plateau d'Emparis au niveau



Site Natura 2000 FR9301497 « Plateau d'Emparis – Goléon »

local (l'OTHV joue bien le jeu), notamment pendant les périodes les plus fréquentées. En cas de communication, privilégier des photographies réalistes et éviter l'effet « lieu paradisiaque sans personne ». Orienter vers d'autres randonnées : Jean-Pierre Pic évoque l'existence du récent balisage du tour des aiguilles d'Arves. Claire Lang ajoute que les informations peuvent être rappelées sur le site départemental de randonnée (Alpes Rando) qui ensuite fait le lien avec les différentes plateformes de sports de pleine nature. Il est également possible d'intégrer les espèces à enjeux sur la plateforme Biodiv'sports (une convention est en cours avec la LPO PACA et à l'échelle nationale).

Agnès Rossi demande si d'autres portes d'entrées existent pour réorganiser les flux sur Emparis, mais toutes les « portes d'entrée » sont déjà largement empruntées (on note d'ailleurs un record de fréquentation en 2024 sur le sentier de Mizoën par rapport aux années précédentes).

Concernant l'interdiction de drones sur le site, les participants s'accordent pour rajouter cet item directement dans l'arrêté municipal (jusqu'à présent on se basait sur une interdiction de survol liée à la zone militaire).

Agnès Rossi s'interroge sur la canalisation des zones de bivouac en une zone restreinte qui serait « sacrifiée ». Cette hypothèse a déjà été étudiée aux cours de plusieurs réunions de travail, notamment suite à une étude menée par des étudiants de l'université Savoie Mont-Blanc sur la fréquentation des sites de l'Oisans. Si la solution de délimiter une aire de bivouac a été retenue sur le site du Taillefer, elle apparaît un peu moins pertinente sur Emparis car le relief n'est pas le même et surtout la fréquentation est déjà largement cantonnée sur le pourtour des lacs Lerié et Noir, le restant du Plateau étant bien moins prisé pour les nuitées.

Patrick Gelato aborde la question des VAE. Marine Grosset indique que la fréquentation du site par les cyclistes reste bien moins importante que celle des randonneurs, mais toutefois plusieurs zones sont effectivement marquées et érodées par la présence des vélos. Toutefois, nous ne savons pas quelle est la part des VAE/VTT musculaires. Emparis reste un site reconnu pour le VTT (cf Ultra Raid de la Meije). La FFR souligne qu'il paraît délicat d'interdire le passage sans dédier un itinéraire spécifique VTT. Le maire de La Grave précise que cela a été fait sur les sentiers qui passent sous le téléphérique, avec un itinéraire dédié au VTT de descente.

Claire indique que sur d'autres site du département tel que le col Agnel, des potelets en bois ont été mis en place pour canaliser la fréquentation pédestre sur le sentier principal pour éviter l'érosion et la dégradation du milieu. Ces opérations ont porté leurs fruits dès le premier été et les randonneurs sont bien restés dans la zone balisée.

Un participant demande si des conflits d'usages ont été recensés notamment en lien avec les chiens de protection des troupeaux. Cette année, à priori, aucun conflit n'est remonté sur les alpages du site Natura 2000. Nous remercions donc les médiatrices pastorales pour leur travail de communication, mais aussi les alpagistes pour leur coopération et initiatives.



Concernant le Goléon, il paraît nécessaire de mettre en place un chantier participatif pour retirer les prénoms et figures dans le marais, mais activité laborieuse ! à qui faire appel ? Scouts de passage sur la commune, projet ACCLIMO, TIG ? (à voir auprès de la procureure ?). Nécessité d'informer : panneau provisoire avant de réfléchir à un vrai projet en lien avec la politique ENS du département à partir de 2026 pour préciser les besoins des usagers).

L'emploi d'une sensibilisatrice à l'environnement montagnard pour 6 semaines (grâce à une subvention du département) a été très efficace (+ de 1000 personnes sensibilisées) et nécessite d'être reconduit pour l'été 2025 sur une période plus longue, voire en doublon. La mairie a fait une demande de subvention auprès du département. Cette subvention au fonctionnement sera maintenue, même si Claire Lang souligne que ces aides au fonctionnement sont précieuses mais aussi fragiles. Les dossiers seront instruits courant avril et la réponse définitive aura lieu en juin. La commune doit donc s'organiser pour un recrutement avant le retour officiel du Département. L'arbitrage des subventions diffèrera de celui mis en place en 2024 qui était au « forfait » avec un plafond. Dans l'hypothèse où l'intégralité de la subvention demandée ne puisse être versée, madame Rossi suggère aux élus de la commune d'affecter une partie de la dotation biodiversité et aménités rurales (qui sera à minima équivalente à celle de 2024, soit près de 79 000€) pour ce poste. La FFR demande si des renforts ponctuels puissent être envisagés (à la journée par exemple) par des bénévoles. L'animatrice Natura 2000 rappelle que le métier de sensibilisateur n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, qu'il nécessite des connaissances sur le site et surtout un savoir-être avec beaucoup de diplomatie. Cet emploi nécessite un temps de formation non négligeable (assuré par l'animatrice Natura 2000).

Les tournées inter-services avec la brigade de gendarmerie, l'OFB et le PNE ont aussi joué un rôle intéressant pour le site d'Emparis. Patrick Gelato souligne qu'il est important de communiquer sur ces actions phares. Toutefois, la brigade ayant en charge l'intégralité du département, le Parc ayant avant tout des prérogatives sur la zone cœur, ces actions ne peuvent qu'être ponctuelles à l'échelle de l'été. Morgane Tetu rappelle que sur la commune de Névache, l'éco-garde a été assermentée pour pouvoir verbaliser certaines infractions si nécessaires (voir avec Laure Vuinée).

Animations et communication auprès du grand-public

Claire Lang rappelle que dans le cadre de la politique ENS du département, un accompagnement est possible via le programme des ATE (aire terrestre éducative). Le marais de Chorges a mis en place ce programme (voir avec Agnès Vivat). Marine Grosset se renseigne auprès du PNE pour savoir si un programme de ce type a déjà été mené, et prend contact avec la future directrice ou le futur directeur de l'école à l'automne pour voir ce qui est envisageable.

Etudes et suivis

La LPO organise un camp de prospection pour le rôle des Genêts du 4 au 6 juillet 2025. Il serait bien de trouver des bénévoles localement.



Site Natura 2000 FR9301497 « Plateau d'Emparis – Goléon »

Au niveau Faune, Patrick Gelato nous informe que les populations de chamois se portent bien sur Emparis et Goléon.

Évaluation des incidences

Gérard Allemand questionne l'impact de la course VTT Ultra Raid de la Meije (direct et indirects car reconnaissance de site + publicité pour le site). Difficile de quantifier l'impact réel sur un événement qui a lieu en fin de saison, avec des sentiers déjà érodés au fil de l'été. Les élus de la commune soulignent que l'évènement apporte une réelle vie au village sur un WE sinon peu animé au mois de septembre. Avis partagés selon les participants. Rajouter une clause de remise en état des sentiers dans l'arrêté d'autorisation ? Bien sensibiliser les participants.

Marine Grosset souligne la problématique drones sur certains événements + manque de prise en compte des enjeux rapaces sur la combe de Malaval pour les travaux de sécurisation de la RD1091.

Contact et renseignements

GROSSET-JANIN Marine

Chargée de mission Natura 2000 pour le site Emparis-Goléon

Mairie de La Grave, 51 route des grands cols, 05320 La Grave

marine.grosset-janin@lagrave-lameije.fr

06 08 53 39 36